

07/04/2025

AVIS F3SCT du 28-03-25

	AVIS DES MEMBRES DE LA F3SCT	REponses DE L'ADMINISTRATION
1	<i>Les membres de la FS-SSCT 89 demandent qu'un personnel en responsabilité hiérarchique de la santé et de la sécurité au travail des personnels soit présent à chaque groupe de travail RSST et pendant toute la durée de la séance.</i>	Un groupe travail (GT) est organisé par le président de l'instance et animé par celui-ci ou un de ses représentants, membre de l'administration. Le calendrier et les modalités de fonctionnement relèvent également du président qui peut consulter les membres de l'instance. La vocation des GT consiste à partager et analyser des informations qui permettent ensuite à l'autorité académique d'arrêter des décisions. Le conseiller départemental de prévention se trouve ainsi par son positionnement de responsable sectoriel et son expertise en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail en pleine capacité de représenter le président dans tous les GT issus de la F3SCT. Le président peut, autant que de besoin, solliciter la contribution et la participation d'autres membres de l'administration afin d'apporter une expertise complémentaire.